

L'hon. M. Dubé: Le député dit qu'il s'inquiète—et je le comprends—au sujet du rapport du comité Woods et du Livre blanc. Il craint que certaines manœuvres empêchent le rapport Woods de parvenir au comité des affaires des anciens combattants, ou que des pressions préviennent la mise en œuvre de ces recommandations. Je devrais peut-être lui donner, ainsi qu'aux députés, quelques données documentaires à cet égard.

D'abord, je voudrais signaler que, depuis le début de l'établissement des pensions d'invalidité, ce n'est que trois fois que des personnes de l'extérieur du Parlement ont été appelées et autorisées à enquêter sur le fonctionnement de la Commission canadienne des pensions ou de son prédécesseur, la Commission des pensions. En 1922, une commission royale qu'on appelle maintenant la Commission Ralston en a fait la révision. Dix ans plus tard, en 1932, un comité présidé par M. le juge Rinfret et ensuite par l'honorable Louis Arthur Audette, a été nommé pour enquêter sur l'application de la loi sur les pensions. La troisième fois, en septembre, 1965 mon prédécesseur, l'honorable Roger Teillet, a nommé un comité chargé d'enquêter sur le travail et l'organisation de la Commission canadienne des pensions. M. le juge Mervyn J. Woods en fut le président.

Les attributions à la Commission Woods étaient vastes. On comptait que celle-ci présenterait un rapport dans un délai de 90 jours. Les membres de la Commission, s'étant rendu compte de la complexité du sujet et des racines profondes de ses ramifications, ont cependant mis deux ans et demi à rédiger leur rapport. Je dois signaler que les trois commissaires étaient des anciens combattants de grande expérience, y compris deux juges très compétents, dont l'un était un ancien président de la Légion canadienne. Cependant, il a fallu à ces trois personnes deux ans et demi pour rédiger leur rapport. Il serait logique, me semble-t-il, qu'on nous accorde au moins la moitié de ce temps pour y donner suite.

● (2.10 p.m.)

Les trois commissaires ont mené une enquête très approfondie sur l'organisation, les méthodes, la procédure et l'interprétation utilisées pour les décisions relatives aux pensions d'invalidité. La réaction à la suite de l'établissement du comité Woods a dépassé toutes les espérances. Le comité a tenu 41 réunions à Toronto, à Québec et à Ottawa. Ont comparu devant le comité, entre autres,

les représentants de 14 associations d'anciens combattants, 13 députés et des représentants de la Commission canadienne des pensions, du Bureau des anciens combattants et des Forces armées canadiennes. Le comité Woods a recueilli plusieurs centaines de pages de témoignages; il poursuivit ses recherches et, après s'être acquitté de la longue tâche d'étudier tous les documents, il présenta un rapport de 1,319 pages en trois volumes qui, si je me souviens bien, renfermait 148 recommandations.

Dès que le rapport a été remis à mon prédécesseur, il l'a déposé et un comité interministériel a été constitué pour en étudier à fond les 148 recommandations. Le comité de hauts fonctionnaires a terminé son examen approfondi. Je devais naturellement assimiler ces études afin de formuler mes propres recommandations, qui font présentement l'objet d'un examen poussé de la part du gouvernement du Canada. Les députés admettront que, pour avoir une valeur quelconque, toute étude du genre exige une analyse serrée; il nous faut déterminer l'incidence sociale, législative et financière des recommandations. Je le répète, une foule de recommandations sont complexes. En outre, il faut voir si dans certains cas, on ne pourrait pas trouver de meilleures solutions que celles du rapport Woods.

Comme je l'ai souvent dit dans cette enceinte, un Livre blanc exposant les points de vue officiels sera envoyé pour étude au comité permanent des affaires des anciens combattants, en conjonction avec le rapport Woods.

Une voix: Quand ça?

L'hon. M. Dubé: Au cours de la session, comme je l'ai toujours dit. Ce Livre blanc reprendra les recommandations du comité Woods et stipulera la position du gouvernement quant aux améliorations à apporter à la loi sur les pensions pour mieux répondre aux besoins des anciens combattants. L'honorable député a dit: «Quand ça». Je lui demande de se reporter aux *Procès-verbaux* où il verra un avis de motion qui renvoie le rapport Woods au comité permanent de la Chambre des communes sur les affaires des anciens combattants. Si les députés sont tellement désireux de renvoyer le rapport de la Commission Woods et le Livre blanc au comité, j'espère qu'ils approuveront rapidement et unanimement ce renvoi, lorsque nous proposerons la motion. De fait, s'il y a consentement unanime, je proposerais la motion dès maintenant.